

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

DU JEUDI 8 Décembre 1791.

*** Le bureau de la Gazette-Universelle est actuellement rue Saint Honoré, n^o. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles. C'est là, & non ailleurs, que doivent être adressés les Souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cette feuille.*

INDES OCCIDENTALES.

Extraits d'une lettre de Pondichéry, du 1^{er}. août.

TOUT ce que je vous ai mandé le 17 juin dernier est certain. Si les Marates n'étoient arrivés que deux jours après la bataille du 15 mai, l'armée angloise étoit défaits, & n'auroit pas pu regagner Benguelour : ils ont couvert sa retraite, & l'ont nourrie.

Depuis que Tippoo s'est retiré à Cheringam, & qu'il y a pris les quartiers d'hiver, la cavalerie angloise est rentrée dans la province d'Arcate ; elle est campée à Velour & à Arcate, & forme un corps de 800 hommes tout au plus, blancs & noirs, reste d'environ trois mille dont elle étoit composée au commencement de février.

Lord Cornwallis avoit fait venir du Bengale cent quatorze éléphants, que le nabab d'Oude leur avoit prêtés ; il y en a eu quelques-uns d'enlevés par Tippoo ; le reste a totalement péri de faim & de fatigue.

Après la bataille du 15 mai, Tippoo a détaché Commourdinckan son cousin, fils de Miriæl, avec un gros détachement de cavalerie, pour attaquer M. Abercrombie. Son armée de 10 à 11 mille hommes au moins, a pris l'épouvante à la vue des troupes du nabab. Commourdinckan en a profité ; il a enlevé les pièces de canon, la caisse militaire de 4 lacs de roupies, les bagages, l'hôpital ; il a tué & fait prisonniers beaucoup d'Européens & de noirs. La défaite eût été complète, si M. Abercrombie ne se fût jeté dans des gorges de montagnes. La gazette de Madras garde le silence sur cet événement, & se contente d'annoncer que cette armée a repassé les Gattes, & s'est rendue à Tallichery.

Tippoo, après avoir battu les trois gouverneurs des présidences angloises de l'Inde, dans l'espace de sept à huit mois, se repose à Cheringam. Il laisse écouler la saison des pluies avec l'intention de se remettre en campagne après la fête du Dassera, qui doit finir, je crois, vers la mi-septembre. Il a marié, à ce que l'on prétend, son fils cadet & plusieurs de ses parents, avec beaucoup de pompe & de solemnité.

Je ne fais pas si les Anglois sont en état de faire une troisième campagne, & d'exécuter le projet d'assiéger Cheringam. Il est certain qu'ils sont dans la nécessité de renouveler entièrement leurs tentes & leurs bagages, de remonter leur cavalerie, de se procurer quarante à cinquante mille bœufs de charrois, article plus difficile à trouver que de l'argent. Leurs finances sont épuisées ; les bénéfices qu'ils donnent pour des traites sur leurs compagnies, s'élevent à plus de vingt-cinq pour cent. Plus d'un million de piaîtres envoyé d'Angleterre, vient d'arriver à Madras fort à propos, pour soutenir leur crédit.

Leur armée est épuisée & réduite à quinze mille hommes, dont quatre mille Européens seulement, ont peine à croire que

dans la situation où ils se trouvent, ils puissent continuer la guerre contre Tippoo, à moins que d'autres puissans princes marates ne se joignent à eux avec Parcherambo, & un autre chef marate qui les a sauvés après la bataille du 15 mai.

Tippoo, a fait venir de Decan, vingt mille chevaux pour remonter sa cavalerie. Il fait les plus grands préparatifs pour se défendre. On prétend que la paix se négocie entre ce nabab & les Anglois, par l'entremise de ce Nizam-Aly & des marates.

ANGLETERRE.

De Londres, le premier décembre.

Il vient d'arriver ici le vaisseau de guerre le *Léopard*, venant directement de l'Inde, & chargé, comme on le suppose, de dépêches officielles pour le gouvernement. Ces dépêches n'ont pas été rendues publiques jusqu'ici, sans doute pour de très-bonnes raisons. Mais ce bâtiment étoit aussi porteur d'une nombreuse pacotille de gazettes de la ville de Madras, qui étoit aujourd'hui entre les mains de tout le monde, mettant fin à toutes les incertitudes. Elles vont jusqu'au 15 juillet, & confirment complètement les dépositions du capitaine Parley, ainsi que les nouvelles venues par la voie de France, depuis plus d'un mois. Voilà le précis des nouvelles.

L'armée du général Anglois s'étant mise en marche de Bangalore pour Seringapatam vers la fin d'avril, cette marche fut lente & extrêmement pénible. Les premières pluies, sans être continuelles ni aussi fortes que celles qui survinrent depuis, nuisirent pourtant beaucoup au succès de l'expédition, qui ne pouvoit en avoir que par une grande célérité. Cependant l'armée arriva enfin à la vue de la capitale de Tippoo-Saïb ; & le général Anglois se prépara sur-le-champ à l'attaque, pour ne pas donner le tems à l'ennemi de se reconnoître. L'armée de Tippoo étoit retranchée au pied d'une montagne entre celle de lord Cornwallis & la forteresse. La journée du 14 mai avoit été employée par les Anglois à se retrancher & en préparatifs d'attaque ; le soir tous les commandans reçurent l'ordre de tenir leurs brigades prêtes & sous les armes pour onze heures. Ces brigades partirent à l'heure indiquée, laissant au camp tous les bagages & la grosse artillerie, avec l'infanterie de réserve & trois bataillons de Cipayes, outre la garde ordinaire. Le but de ce mouvement étoit de surprendre l'ennemi dans ses retranchemens, le 15 à la pointe du jour. Malheureusement une forte pluie survint, dura toute la nuit, rendit les chemins très-difficiles, & l'ennemi eut le tems de se préparer à la défense. Elle fut des plus opiniâtre ; les Anglois battirent en retraite & revinrent à la charge à diverses reprises ; leur constance triompha à la fin de tous les obstacles ; ils emportèrent le poste, & restèrent maîtres du champ de bataille. Mais l'on peut juger de la difficulté de cette victoire par le sang qu'elle a coûté : les Officiers avouent eux-mêmes que leur perte en cette occasion a été plus considérable que ne le sont ordinairement les défaites elles-mêmes dans ce pays. Ils comptent 500 hommes tant tués que blessés, & dans le nombre 19 officiers & 109 soldats Européens. Le perte de l'Indien a du être sans doute

plus considérable encore; Tippoo commandoit en personne le principal corps de son armée, & il fut des derniers à quitter le champ de bataille. Du 15 au 28, chacun s'occupait à se remettre de ses fatigues & de ses pertes; mais ce jour-là le général anglois formoit le projet de s'emparer d'un second poste plus voisin de la ville, lorsque les pluies le surprenant, il se vit contraint de renoncer à son entreprise, & peu après de reprendre le chemin de Bangalore, que l'ennemi avoit paru menacer.

A L L E M A G N E.

De Clèves, le 30 novembre. (Extrait du Courier du Bas-Rhin.)

La nouvelle de la délivrance de S. M. Trè-Chrétienne, que nous avons annoncée dans notre dernière feuille, d'après des avis venus de la Hollande, a été généralement répandue dans la république & dans les contrées voisines, depuis Bruxelles, Liège, Aix-la-Chapelle, Coblenz, Trèves, Cologne, Düsseldorf, &c. &c.

Les lettres de Paris du 21 n'en font pas la moindre mention; elles parlent seulement de *confignes* données pour empêcher le roi de sortir de son palais après neuf heures du soir, de plaintes portées à ce sujet, &c. Soit que cet incident ait donné lieu aux bruits qu'on a répandus de l'évasion de la famille royale, soit que les ennemis de la constitution française aient imaginé ce nouveau moyen pour faire croire à l'Europe que le roi n'est pas libre; soit enfin que le projet qu'on auroit formé peut-être pour la délivrance n'ait pas réussi, nous nous bornerons, en attendant des informations ultérieures, à faire des vœux pour la confirmation d'une nouvelle qui rempliroit de joie tout ce qu'il y a en Allemagne & dans le Nord de personnes amies de la justice, de l'ordre & du bonheur de la France.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 1^{er} décembre.

Un de vos plus nobles émigrés, & qui a occupé long-tems un rang distingué dans votre cour, fait dire tous les jours deux messes, à 20 sous de France chacune; l'une, pour obtenir du ciel la conservation de la noblesse; & l'autre, le rétablissement des ordres religieux.

L'indifférence est, avec la forfanterie, l'une des vertus qui distinguent le plus vos émigrés. L'un d'eux, prêtre de son métier, se vantoit, il y a quelques jours, dans sa *gargote aristocratique*, d'avoir fait depuis quelques jours un voyage clandestin dans les départemens du Nord, & d'y avoir séduit un grand nombre de soldats. Ce prêtre étoit ci-devant, dit-on, curé d'un village voisin de votre capitale. J'ai su depuis qu'il étoit Belge d'origine; que son inconduite & son goût effréné pour un sexe dont son état l'éloignoit, l'avoient fait chasser de Liège & de Bruxelles, il y a quelques années. Ce prêtre, qui se fait appeler M. le prieur Jacques, est un des honnêtes espions que soudoie ici l'aristocratie; & c'est lui qui fut le dénonciateur de l'acteur Beaulieu, de MM. de Limon, &c.

De Bruxelles, le 2 décembre.

On parle depuis quelques jours de trois comités secrets, & composés de patriotes hollandais, brabançons & liégeois, qui s'occupent entr'eux des moyens de rétablir la liberté dans leur patrie respectif. La foiblesse de leurs moyens suffit pour rendre plus que douteuse cette nouvelle, qui n'a sa source que dans les cerveaux exaltés des mécontents. D'après cette disposition des esprits, il est facile d'apprécier les innombrables mensonges que débite sur ce pays l'*Ami du roi & de la vérité*, & sur-tout ce qu'il dit dans sa feuille de mercredi 16 novembre. A peu croire, un courier étoit parti pour Vienne, avec la nouvelle que tout étoit arrangé. La vérité est qu'il n'étoit point

parti de courier, & que tout ne sera arrangé que quand le tiers-état aura accédé au vœu des nobles & des prêtres. Cette accession, fort douteuse jusqu'ici, est, selon nos loix, une condition *sine qua non*.

F R A N C E.

De Paris, le 8 décembre.

Les mal-intentionnés, ceux qui voudroient que l'état & la constitution fussent privés de leurs plus zélés défenseurs, répandoient le bruit que M. de Rochambeau alloit quitter l'armée du Nord. On verra par la lettre suivante, qu'il est plus décidé que jamais, à vouer le reste de sa vie au service de la patrie & à la cause de la liberté.

Copie de la lettre de M. de Rochambeau, commandant-général de l'armée du Nord, au ministre de la guerre.

De Valenciennes, le 3 décembre.

Monsieur,

Je ne vois pas le fondement des inquiétudes qu'on vous a témoignées sur la permission que j'ai demandée d'aller faire un très-petit voyage à Paris, dans le cours de l'hiver. Son principal objet étoit de conférer avec le ministre sur les besoins, les préparatifs & les opérations, à continuer pour la campagne le printemps prochain.

On fait plus, en un mois de conférences, qu'en trois mois d'écritures & de répliques; je ne parle pas des raisons de santé que j'ai toujours su sacrifier au besoin de l'état; mais les incommodités de mon âge, dans l'hiver, exigent que je fasse des remèdes, qui me rendent toute la vigueur nécessaire aux fatigues d'une campagne, si elle a lieu.

Au reste, monsieur, je ne placerais cette absence qu'à l'époque où elle me paroitra le plus convenable pour le service de l'état, auquel je saurai toujours soumettre ce qui m'est absolument personnel.

Pour copie conforme à l'original,

(Signé) de Vimeur Rochambeau.

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. la Cèpede.)

Supplément à la séance de mardi matin.

La première des pétitions qui ait été lue à l'ouverture de cette séance, est celle de M. l'abbé Poncelin. Pour le punir de publier le Courier François, le chapitre de Montreuil-Belley, dont il est membre, veut le priver de son traitement. Le pétitionnaire faisoit en même-tems l'hommage au corps législatif de son journal, & de divers autres ouvrages de sa composition. L'assemblée a accueilli cet ouvrage, avec mention honorable dans le procès-verbal; & la pétition a été renvoyée au comité de liquidation.

M. Pastoret fit lecture d'une adresse à l'assemblée nationale, au roi & à la nation française, envoyée par la société sollicitant constitutionnelle des Wigts en Angleterre. En voici la traduction telle qu'elle a été lue.

« L'abrégé de la constitution française ayant été lue par le secrétaire, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité.

» Arrête que la société applaudit à la révolution française & aux principes fondamentaux d'après lesquels l'assemblée nationale a formé la constitution.

» Arrête que la société félicite l'assemblée nationale, le roi & la nation sur l'acceptation faite par le roi de la constitution française.

» Arrête que la société présente ses remerciemens à l'assemblée nationale constituante sur le patriotisme sublimes & le noble désintéressement qu'elle a montré en établissant & main-

tenait jusqu'à l'ouvrage de l'ancien-tien peuple trop

» Arrête que la liberté, que qu'ils se ent peuple fran norre vis & efforts juqu pation & de

Arrêté qu créaire de France ».

Nous don

La discul

qu'on croyo

sonné a pro

suffrages. M

dans les pro

état d'accu

proposé auj

mettoient l'

cret insignif

septembre.

entre ces d

de M. Genf

forte opposi

une décisio

de M. Briffo

toutes les p

la délibérati

tumulte. On

il a été déci

posoit à me

de reclaman

une liste, p

mité généra

le président

réclamations

M. du Casti

que la discus

ce qui a été

Deux dé

citoyens de

adroit de a

la marine,

étoient à l'

qu'il y avoit

tions dont o

conséquence

sans avoir é

proposition a

il a fait en

mandé qu'il

procès-verba

son honorab

avant tout ex

M. Franç

semblée sur

compager la

il a fait env

résulter d'un

un tems qu

& toutes les

tenant jusqu'à la séparation les principes de la constitution, ouvrage de la sagesse & de l'intégrité, les bases de la liberté, l'aneantissement de l'aristocratie, l'émancipation générale d'un peuple hospitalier, généreux & brave.

» Arrête par nous tous W^{gs} constitutionnels, en fans de la liberté, que si un ou plusieurs pouvoirs despotiques, quels qu'ils soient, faisoient quelques tentatives pour enchaîner le peuple français, même pour attérer la liberté dont il jouit, notre vie & notre fortune seroient employées à repousser leurs efforts jusqu'à la destruction entière de l'esclavage, de l'usurpation & de la tyrannie.

Arrête que copie de cette délibération sera faite par le secrétaire de la société, & envoyée à l'assemblée nationale de France ».

Nous donnerons demain la réponse du président.

La discussion s'étant engagée sur les mesures provisoires qu'on croyoit devoir être prises pour les colonies, M. Genfonné a présenté un projet qui a paru d'abord concilier les suffrages. M. Brissot, qui jusqu'à présent n'a pas été heureux dans les projets de décret, qui avoit proposé de mettre en état d'accusation l'assemblée coloniale & M. Blanchelande, a proposé aujourd'hui des mesures moins sévères, mais qui mettoient l'assemblée dans l'alternative ou de rendre un décret insignifiant, ou de violer la loi constitutionnelle du 24 septembre. La délibération est demeurée long-tems suspendue entre ces deux projets; on a réclamé la priorité pour celui de M. Genfonné. Il s'est élevé contre cette demande une si forte opposition, que plusieurs épreuves n'ont pu produire une décision certaine. M. le président avoit prononcé en faveur de M. Brissot. Il s'est élevé alors de nouvelles réclamations de toutes les parties de la salle; on a demandé l'appel nominal; la délibération n'a plus été qu'une scène de trouble & de tumulte. On a été aux voix pour savoir s'il y avoit du doute; il a été décrété qu'il n'y en avoit point. Le président se disposoit à mettre aux voix le projet de M. Brissot. Une foule de réclamans s'est précipitée vers le bureau: & ils ont signé une liste, par laquelle ils demandoient la formation d'un comité général. Le tumulte est devenu plus violent encore, & le président a été obligé de se couvrir, persuadé que tant de réclamations ne provenoient que d'un doute sur la décision. M. du Castel a demandé, au nom de la justice & de la raison, que la discussion s'ouvrit sur la question présentée par M. Brissot; ce qui a été décrété.

Séance du mercredi 7 décembre.

Deux dénonciations ont ouvert la séance. Une adresse des citoyens de Saintes dénonce le ministre de la guerre: une adresse des administrateurs du Finistère dénonce le ministre de la marine, pour avoir dit que tous les officiers de la marine étoient à leur poste. M. Lafource a fait sentir l'inconvénient qu'il y avoit à faire retentir la tribune nationale de dénonciations dont on ne connoit pas les preuves: il a demandé en conséquence qu'aucune dénonciation ne fût lue à la tribune, sans avoir été examinée par le comité de surveillance. Cette proposition a été combattue par M. Chabot, qui a observé que le ministre de la marine s'étoit fort mal défendu, & qui a demandé qu'il fût fait mention honorable de la dénonciation au procès-verbal. M. Chéron a ajouté qu'en ne pouvant faire mention honorable que de ce qui étoit honorable, & qu'il falloit avant tout examiner la dénonciation.

M. François de Neuchâteau a appelé l'attention de l'assemblée sur les circonstances dangereuses qui pourroient accompagner la cérémonie de la messe de minuit au 25 décembre: il a fait envisager les troubles & les complots qui pourroient résulter d'une cérémonie célébrée au milieu de la nuit, dans un tems où queques p^{ers} séditieux cherchent tous les moyens & toutes les occasions d'exciter le peuple contre le peuple,

& d'entraîner les citoyens à la révolte & au carnage. M. François de Neuchâteau a proposé de décréter que la messe de Noël ne seroit célébrée qu'au point du jour dans tout le royaume.

Cette mesure, qui a des inconvénients comme des avantages, a trouvé une forte opposition: elle pourroit sur-tout produire les plus dangereux effets parmi le peuple des campagnes, à qui on ne manqueroit pas de faire croire qu'on veut toucher à la religion. Sur la motion de M. Lacroix, l'assemblée a passé à l'ordre du jour, en invitant les corps administratifs & les municipalités du royaume à redoubler, à l'époque de la messe de minuit, leur zèle & leur surveillance.

L'ordre du jour étoit la question des colonies. Avant d'ouvrir la discussion, l'assemblée a entendu à la barre des députés de la Martinique. L'orateur a fait des plaintes très-vives sur les persécutions qu'on avoit fait essuyer aux habitants de l'île de Saint-Pierre: il s'est plaint du despotisme du gouverneur, M. Viomenil, des manœuvres & des usurpations de l'assemblée coloniale, & des conspirations formées contre la liberté par les chefs des troupes envoyées pour rétablir la paix. L'orateur a cité plusieurs fragmens de lettres, qui annoncent des projets & des desseins de livrer la colonie à l'Angleterre, & de payer ainsi la dette coloniale.

Le colon, qui commandoit les volontaires venus au secours de la ville de Saint-Pierre, a pris la parole au nom de la députation, pour entretenir l'assemblée des complots tramés contre les patriotes de la Guadeloupe, par le général Bohague: il a invoqué la vengeance des loix contre ce général & contre le ministre de la marine. Il est tems enfin, disoit-il, que vous donniez un exemple de la responsabilité.

L'assemblée a décrété l'impression, la distribution, & le renvoi au comité colonial des discours qui ont été prononcés.

M. Janson a fait hommage à l'assemblée d'une messe en musique composée en l'honneur de Mirabeau. Mention honorable au procès-verbal.

Le président a fait lecture d'un billet du roi conçu en ces termes:

« Je vous prie, monsieur le président, de faire part à l'assemblée nationale que j'ai nommé M. de Narbonne, ministre de la guerre, à la place de M. Duportail ».

(Signé) LOUIS.

Peu de tems après M. de Narbonne s'est présenté dans l'assemblée, & il a protesté de son attachement à la constitution, & de son zèle à faire exécuter les loix. L'assemblée a accueilli le nouveau ministre, & elle a ordonné l'impression de son discours. (On a remarqué que M. de Narbonne a paru dans l'assemblée en uniforme militaire).

La discussion s'est fixée sur les colonies. M. Brissot, pour appuyer son projet de décret, a dit qu'un membre de l'assemblée avoit reçu une lettre par laquelle on lui apprenoit que M. Blanchelande avoit fait une proclamation dans laquelle il étoit ordonné aux gens de couleur de mettre bas les armes. On a demandé la lecture de la lettre; mais la lettre n'a point été lue. M. Garan, en appuyant le projet de M. Brissot, a développé la théorie de l'insurrection des peuples, a épuisé tous les lieux communs, a fait un pompeux étalage de son érudition dans l'histoire ancienne & moderne. M. Bergerac a parlé après M. Garan contre le projet de M. Brissot; il observoit qu'il étoit absurde d'inviter le roi à empêcher l'exécution d'une loi qu'il étoit chargé de faire exécuter; il a pensé qu'il étoit bien plus sage de laisser aux colons le droit d'accorder eux-mêmes la liberté aux gens de couleur, & d'établir une paix durable, fondée sur les liens réciproques de l'humanité & de la reconnaissance. Celui qui a parlé avec plus de force contre le projet soumis à la discussion, est sans contredit M. Ducaftel; il a distingué dans la question le point de droit & le point de fait; le point de fait ne présente que des incertitudes & des probabilités; le point de droit repose sur

les décrets de l'assemblée nationale, qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître. M. Ducaftel a démontré qu'on ne pouvoit pas prier le roi de donner des ordres contraires à des loix précises. M. Briffot, ajoutoit-il, dit que les troupes doivent être chargées de rétablir l'ordre : mais qu'est-ce que l'ordre sans l'exécution des loix ?

Je suppose que le concordat soit légal, il n'est valable que pour une partie de la colonie. M. Briffot pense donc qu'une partie de la colonie sera régie par une loi, qui ne sera point celle du reste des colons. M. Ducaftel a fait entrevoir ensuite les nouveaux désordres, les nouveaux troubles qui pourroient résulter, si les choses avoient pris une face nouvelle à Saint-Domingue. — Nous sommes incertains du passé, a dit ensuite l'orateur, nous ignorons le présent, & nous ne pouvons prévoir l'avenir : on ne peut pas même conjecturer, loin de conseiller un parti dans cette circonstance. M. Ducaftel a démontré que le décret du 24 septembre étoit constitutionnel; l'assemblée en le rendant pris le titre d'assemblée constituante, elle l'a décrété comme article constitutionnel; il a été accepté par le roi, & non sanctionné.... Le roi ne pourra-t-il pas dire : Vous desirez que je suspende l'exécution d'une loi constitutionnelle, & vous n'en avez pas décrété la suspension.....

M. Ducos, qui a succédé à M. Ducaftel, a appuyé le projet de M. Briffot; il a fait craindre de nouveaux désordres dans les colonies : il a soutenu que le décret du 24 septembre n'étoit pas constitutionnel; il a réveillé la défiance sur les intentions des colons, &c.

La discussion ayant été fermée, M. Lacroix a proposé de retrancher du projet de décret ces mots : le roi sera invité à donner des ordres, & d'y substituer ceux-ci : le roi donnera des ordres. Le ministre de la justice a pris la parole, pour observer que cet amendement étoit indispensable. Il a remarqué que l'assemblée ne pouvoit rendre qu'un décret, & ne pouvoit pas faire au roi une invitation, pour suspendre une loi établie. Le ministre a rappelé le raisonnement de M. Ducaftel : alors des murmures se font élever, & M. Lacroix s'est opposé à ce que le ministre conservât la parole.

Après quelques débats un décret de l'assemblée a rendu la parole au ministre, qui a observé que sa responsabilité étoit compromise par la mesure qu'on proposoit, & qu'on seroit en droit de lui demander pourquoi le veto n'avoit pas été apposé sur un décret qui portoit atteinte à une loi constitutionnelle. M. Daport avoit soutenu que l'assemblée n'avoit l'intention de rendre un décret, puisqu'elle avoit décrété l'urgence. Cette considération a engagé M. Girardin à demander le rapport du décret d'urgence, ce qui a été décrété. La délibération s'est établie ensuite sur le projet présenté par M. Briffot, & amendé par M. Genonné. Après deux heures des débats les plus violents & les plus tumultueux, & après plusieurs épreuves répétées sans résultat, la majorité s'est déclarée pour le projet soumis à la délibération.

Invitation au roi.

« L'assemblée nationale considérant que l'union entre les blancs & les hommes de couleur libre a contribué principalement à arrêter la révolte des noirs à Saint-Domingue ;

» Que cette union a donné lieu à différens accords entre les blancs & les hommes de couleur, & à divers arrêtes pris à l'égard des hommes de couleur, les 20 & 25 septembre dernier, par l'assemblée coloniale séante au Cap ;

» Décrète que le roi sera invité à donner des ordres, afin que les forces nationales destinées pour Saint-Domingue ne puissent être employées que pour réprimer la révolte des noirs, sans qu'ils puissent agir directement ni indirectement, pour favoriser ou protéger les atteintes qui pourroient être portées à ce qui auroit pu être accordé aux citoyens libres de couleur.

Pendant la séance, M. Daveshoulx a fait lecture d'un fait cité dans la Correspondance Patriotique des députés à l'assemblée constituante. M. Bouffan, colon de Saint-Domingue, alla dans les Etats-Unis demander au congrès des secours au nom de la colonie. M. Ternan, ministre de France, manifesta son étonnement, sur ce qu'un colon vouloit s'adresser au congrès directement, tandis que les colonies n'étoient qu'une province de France : à quoi M. Bouffan répondit, qu'il ne savoit pas que la France eût un ministre près des Etats-Unis. Cependant M. Blanchelande avoit déjà écrit plusieurs fois au congrès, par la voix de l'ambassadeur, pour demander des secours. L'assemblée a chargé le ministre des affaires étrangères de donner des renseignemens sur ce fait important.

Paixrent des six premiers mois 1791. Lettre P.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Table with exchange rates for Amsterdam, Cadix, Hambourg, Gènes, Londres, Livourne, Madrid, Lyon, and Pay. des Saints.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 7 décembre 1791.

Table with public effects including Actions des Indes, Emprunt d'octobre, Empr. de déc. 1782, Empr. de 125 millions, Emprunt de 80 millions, Idem, forti en viager, Act. souv. des Indes, Caisse d'Escompte, Demi-Caisse, Quittance des Eaux de Paris, and Caisse patriotique.

CONTRATS.

Table with contract rates for Première classe, Seconde classe, Troisième classe, and Quatrième classe.

SPECTACLES.

Académie Royale de Musique. Demi. Didon, suiv. du Déserteur. Théâtre de la rue Feydeau. Aujourd'hui, Concert spirituel. Théâtre de Mlle Mmes. Auj. L'abbé de Salisury, & le désespoir de Jocriste. Théâtre François, rue de Richelieu. Auj. l'Avare, suiv. du Marchand de Smirne. Ambigu-Comique. Aujourd. la Forêt noire ou le Fils naturel; prec. de la Lettre-de-Chet, & du Contrat viager, ou le Vendeur d'argent.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n°. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés les Soucriptions, lettres & Avis relatifs à cette Feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.

G A

* Le bu... Saint-Honore... non ailleurs... & Avis relatif

LA nouve... questio... n'est pas que... françois, les... roient beau... de conciliati... faire marcher... un officier fra... nières d'Espe... avec ceux de l... où ils ont res... dns couriers... bourg; & un... baron de Jac... L'empereur... ce que son p... sur-s ameres... dormeur. Ava... Joseph II da... en deuil. D... bergère, en... l'Autriche pl... va te coucher

Les prépar... à faire croi... taque. Il est... que légère d... parlé des pu... ressentiment... politique. E... pour soulever

Discours adr... tentaire de... maréchal d

Monfieur... Les ma ha... indifférence p... qu'il a sout... qu'il a conc... impatient de... les potentats... a couronné... alléure à ses